
CESER	:	03 octobre 2016
Intervention n°	:	05
Document	:	L'emploi, une responsabilité partagée
Orateur	:	René Le Pape

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

La volonté de prise de compétence relative à la coordination des acteurs de l'emploi par le Conseil régional s'inscrit dans la perspective de bâtir une politique globale et cohérente autour d'un triptyque : orientation – formation – insertion professionnelle.

L'illisibilité des interventions croisées et les échecs des politiques de l'emploi au niveau national nous conduisent à envisager positivement cette décentralisation. Nous nous en étions déjà félicités lors de l'adoption de la loi du 5 mars 2014 qui est venue conforter le rôle de chef de file de la Région en matière de « Service Public Régional de l'Orientation ».

Avec cette nouvelle délégation de compétence, la Région Bretagne va assumer davantage de responsabilité sur l'insertion professionnelle. Notre région affiche un taux de chômage de 8,8% au premier trimestre 2016, avec de fortes disparités suivant les territoires. On mesure l'étendue de la tâche à accomplir.

Aussi, adoptant une position de principe favorable à cette démarche, nous demandons au Conseil régional de préciser davantage ses orientations stratégiques. Car si les enjeux sont bien précisés dans cette communication, nous en attendons davantage en ce qui concerne les plus-values de cette prise de compétence. Nous pensons notamment aux enjeux d'accélération des délais entre l'expression des besoins en compétence des employeurs et la mise en place de formations adaptées.

En outre il nous paraît nécessaire de mentionner ici deux absences.

La question de l'évaluation tout d'abord. Une démarche plus systématique de contrôle et d'appréciation des actions doit être menée. Un retour plus régulier et rapide est attendu par les acteurs économiques sur les questions de formations et d'insertion dans l'emploi.

Le positionnement et les interactions avec les organismes privés ensuite. Ces acteurs, leurs pratiques et leurs résultats ne figurent pas dans le document fourni par la Région. Nous pensons aux cabinets de recrutement, aux réseaux d'agences

d'emploi, à l'utilisation des outils numériques... Un exemple parmi de nombreux autres : 5 000 CDI sont proposés en ce moment en Bretagne sur le site « Le Bon Coin ». Il faut tenir compte de la diversité des entreprises privées et de leurs approches pour innover dans le déploiement des politiques publiques de l'emploi.

Un mot pour terminer sur la question de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences territoriales. Nous souhaitons bien évidemment que l'ensemble des organismes de représentation des entreprises soit associé à la mise en place ou au développement de ces actions.

Je vous remercie de votre attention